



A Mme la Rectrice de l'Académie de Montpellier

Le 7 juillet 2026

Objet : recrutement de la totalité des candidats inscrits sur la liste complémentaire et ré-abondement

Madame la Rectrice,

Les conclusions des différents CSA départementaux de l'Académie de Montpellier sont unanimes : le manque de personnels remplaçants se fait cruellement sentir dans tous les départements. Tout au long de l'année, de nombreuses absences n'ont pas été remplacées, dégradant les conditions d'enseignement des élèves et les conditions de travail des personnels. Les besoins liés aux congés maladie, à la formation y compris syndicale, aux disponibilités, aux temps partiels, ou encore aux départs en retraite en cours d'année ne sont pas couverts. La mise en place du congé de naissance à la rentrée ne manquera pas d'augmenter ces besoins.

Chaque année des contractuels précaires sont recrutés dans l'académie pour faire face au manque d'enseignants titulaires, pour pallier le manque de remplaçants dont nombre d'entre eux sont placés sur des remplacements annuels. Pire, ce sont ces mêmes lauréats des concours qui sont appelés en tant que contractuels.

Nos syndicats considèrent que la priorité doit être donnée aux personnels ayant réussi le concours, qui doivent être recrutés avant tout recours à des personnels non titulaires.

Dans ce contexte, nous vous demandons le recrutement immédiat de la totalité des candidats inscrits sur la liste complémentaire du CRPE 2026, en tant que fonctionnaires stagiaires ou élève fonctionnaire selon leur situation. Cette année seuls 8 candidats ont été retenus sur liste complémentaire contre 20 pour le concours 2025 et 75 pour le concours 2024, soit une baisse de 60%. La liste complémentaire du concours L3 n'en comporte que 5. Ces 13 collègues, bien qu'en nombre insuffisant pour combler les vacances de postes et tous les manques, sont indispensables. Ce sont des personnels formés, qui ont satisfait aux exigences du concours et qui sont aptes à exercer les fonctions de professeurs des écoles en tant que fonctionnaires d'Etat, avec toutes les garanties qui se rattachent à ce statut, que ce soit pour eux mêmes comme pour les usagers du service public. Il serait incompréhensible, et injustifiable, de ne pas les mobiliser alors que les besoins sont avérés et partagés dans toute l'Académie.

Madame la Rectrice, nous vous demandons de procéder sans attendre à leur recrutement afin de leur permettre également de préparer la rentrée aux côtés de leurs collègues dans les meilleures conditions possibles pour eux comme pour leurs futurs élèves.

Par ailleurs au regard de la baisse de 60% de la liste complémentaire, nous vous demandons de saisir le ministre afin qu'il autorise le ré-abondement des listes complémentaires de l'académie dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Madame la rectrice, l'expression de nos respectueuses salutations.

Sabine Raynaud, secrétaire départementale du SNUDI FO 34

Christelle Arator, secrétaire départementale du SNUDI FO 11

Laure Pellet, secrétaire départementale du SNUDI FO 30

Loic Banuls, secrétaire départemental du SNUDI FO 66

Béatrice Lafon, secrétaire départementale du SNUDI FO 48